

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 37 (1964-1965)

Heft: 6

Rubrik: Heilpädagogische Rundschau

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HEILPÄDAGOGISCHE RUNDSCHAU

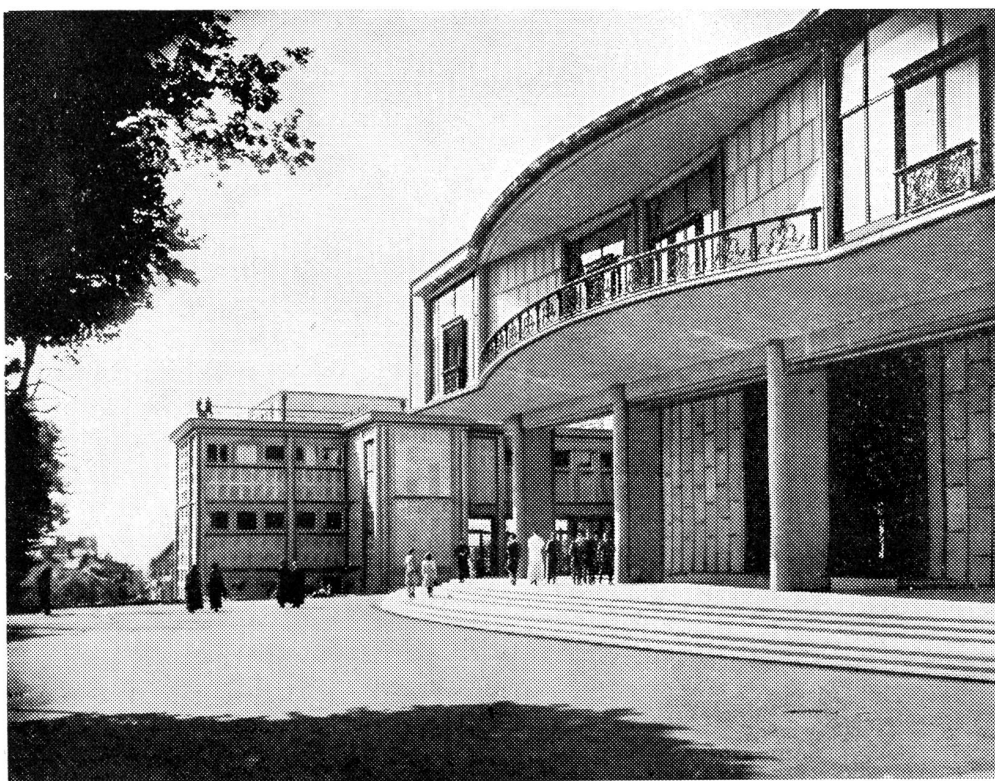
Fachorgan der Schweizerischen Hilfsgesellschaft für Geistesschwache

Redaktion: Adolf Heizmann, Eichenstraße 53, Basel (Tel. 061 38 41 15); Edwin Kaiser, Zürich; Willy Hübscher, Lenzburg
Einsendungen und Mitteilungen sind an den Redaktor *Ad. Heizmann* zu richten / Redaktionsschluß jeweils am 20. des Monats

SEPTEMBER 1964

Treffpunkt Fribourg am 12./13. September 1964

zur Jahresversammlung der SHG



Université de Fribourg

Façade du bâtiment central, avec entrée du hall d'honneur.

Au premier étage se trouvent la salle du Sénat (à droite), le Rectorat (au centre) et la Chancellerie (à gauche). A l'arrière-plan, une partie du bâtiment des cours.

Une capitale et son jardin alpestre

Il ne faut point aborder la ville de Fribourg comme une simple localité, dont le hasard et la commodité auraient fait un centre administratif: Fribourg est une cité d'ancien et très haut lignage, qui fut longtemps, à elle seule, une République, un Etat; et son canton souverain, aux deux cent quatre-vingt quatre communes, c'est elle qui l'a rassemblé, entre 1378, année où elle acheta les premières seigneuries du voisinage, et 1555 où lui échut la moitié du beau comté de Gruyère.

Fondée en 1157 par le duc Berthold IV de Zaehringen, elle a d'abord vécu deux siècles comme simple ville de franchises, sous la suzeraineté successive des Zaehringen, puis de leurs héritiers, les Kybourg (dès 1218) et les Habsbourg (dès 1277). Son avoyer, d'abord nommé par le suzerain, et son Conseil de douze membres, élu par les habitants, étaient généralement fournis par les seigneurs du voisinage, fraternellement mêlés aux bourgeois. Ils y trouvaient leur avantage: la ville, quoique fort rustique, était

plus confortable et surtout plus rentable que leurs repaires de cailloux. Ainsi se réalisait l'intention de ces grands politiques qu'étaient les Zaehringen: mettre fin à l'anarchie qui avait succédé au Second Royaume de Bourgogne, en créant des pôles d'attraction: les villes.

On ne saurait prétendre que les choses allèrent toutes seules. Il y eut des démêlés et des guerres, avec ces messieurs de Savoie et de Gruyère, avec la jeune sœur de Berne, surtout: Fribourg, en 1339, était parmi les vaincus de Laupen. Mais peu à peu, surviennent les alliances: avec Avenches, d'abord, l'ancienne capitale des Helvètes, en 1239; avec Morat, ensuite, en 1245; avec le comte de Neuchâtel en 1290; et, puisqu'il le fallait bien, avec Berne en 1341, deux ans après la sanglante explication de Laupen, histoire de faire comprendre de concert à Messeigneurs de Gruyère qu'il fallait se tenir tranquille. Ce qui fut fait en 1350.

L'expansion pouvait commencer. Elle eut deux étapes: avant et après les guerres de Bourgogne. La première consista, comme nous l'avons vu, à acheter les fiefs voisins. Elle commença en 1378. Le plus beau coup de filet fut l'acquisition de vingt-sept paroisses appartenant au comté de Tierstein, en 1442. Ce furent les «Anciennes Terres», dont l'administration fut confiée aux quatre Bannières, correspondant aux quartiers de la ville: l'Auge, la Neuveville, le Bourg et les Hôpitaux.

Tout cela n'allait pas sans déplaire aux ducs de Savoie, qui voyaient d'un mauvais œil cette ville prendre de l'appétit, aux limites de ses Etats. On se battit, et âprement, mais sans résultat positif, en 1447 et 1448. Mais il valait mieux s'entendre, car voilà précisément que le duc de Habsbourg, appelé pour régler un différent, en 1449, n'avait rien trouvé de mieux, pour mettre les gens d'accord, que de les mettre en prison. Du coup, une fois ressortis, les Fribourgeois secouèrent le maître trop rigoureux en 1452 et, comme il était trop tôt pour se passer de protecteur, choisirent le duc de Savoie. Autant dire personne, car en 1474, la duchesse Yolande se laissa fasciner par le beau duc Charles de Bourgogne, déjà passablement hardi, et laissa ses vassaux fribourgeois se débrouiller comme ils pouvaient, face à la menace d'invasion: ce fut en s'alliant aux Suisses.

Fribourg et Gruyère comptèrent donc parmi les vainqueurs de Grandson, puis de Morat, en 1476. Ils en récoltèrent l'immédiateté impériale, qui leur fut reconnue en 1478. Fribourg y gagna encore, en commun avec Berne, les villes et territoires de Morat, Orbe, Echallens et Grandson. Enfin, en 1481, grâce à saint Nicolas de Flue, elle entra dans la Confédération. Dès lors, les achats reprennent: Montagny en

1478, Pont-en-Ogoz en 1482, Planfayon (avec la rive gauche du lac Noir) en 1482, Bellegarde (avec la rive droite du lac Noir) en 1502 et 1504, Corbières en 1538. Mais nous allons trop vite, car il y eut entre temps, la Réforme, dont Fribourg ne voulait pas, et la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, que Fribourg ne pouvait empêcher. La République s'empessa alors d'accourir, en 1536, à l'aide de Romont, Rue, Estavayer, qui étaient au duc de Savoie, et de Bulle, qui était à l'évêque de Lausanne, pour les soustraire à la Réforme. Il fallut tout de même acheter Châtel-St-Denis et dûment conquérir Vuippens.

Restait le comte de Gruyère. Devenu, lui aussi, immédiat après Morat, et prince du Saint-Empire, il avait même été – ce qu'on ignore trop souvent – reconnu membre des Ligues Suisses, en 1548. Mais c'était pour mieux le manger, cet enfant, autrement dit pour avoir le droit de faire juger par la Diète l'état calamiteux de ses finances. Ainsi fut fait et, en 1555, Berne et Fribourg, principaux créanciers, se partageaient le comté. Fribourg atteignait ainsi ses dimensions actuelles. Les retouches de 1803, attribuant les bailliages communs au nouveau canton de Vaud, sauf Morat, qu'elle garda seule, et Schwarzenbourg, laissé à Berne, ne furent qu'une stabilisation.

Quand on constitue un Etat, qu'on y exerce l'autorité, on n'est plus de simples bourgeois. Les marchands et artisans de Fribourg, toujours mêlés à l'ancienne noblesse, devinrent donc des patriciens: Leurs Excellences de Fribourg. Les organes de l'Etat furent peu à peu perfectionnés avec des raffinements à la vénitienne: bourgeoisie «secrète et privilégiée», deux avoyers règnant à tour de rôle, bourgmestre, Petit Conseil, Conseil des CC, Conseil des LX, Conseil secret, bannerets, sans compter les dix-neuf baillis et le chancelier d'Etat. Erigée en collégiale «insigne et exempte» en 1512, l'église – future cathédrale – de St-Nicolas possède son chapitre de chanoines, son prévôt mitré et crossé, élu par les Conseils de la ville et canoniquement revêtu des mêmes pouvoirs qu'un abbé de monastère. C'est à cette époque, aussi, commençant au 15^e siècle et débordant largement sur le 19^e, que Fribourg devint un véritable réservoir de soldats valeureux, de brillants officiers et même de généraux – il y en eut une quarantaine au service de France – pour de nombreux souverains, mais surtout pour Sa Majesté Très Chrétienne.

Tout cela dura jusqu'à la Révolution, la journée du 10 août 1792, où périrent de nombreux Fribourgeois, et enfin la prise de Fribourg par le général Pigeon,



Vue général du lac Noir

A l'arrière-plan, les chaînes de la Kaiseregg (2188 m.) et de la Spitzfluh (1957 m.). Entre deux, le vallon des Neuschels.

en 1798. Puis il y eut l'Acte de Médiation, qui rétablit la souveraineté cantonale et plaça un grand Fribourgeois, le comte Louis d'Affry, à la tête de la Confédération. Le patriciat restauré succomba à la «Journée des bâtons», en 1830. Enfin, il y eut le Sonderbund et la défaite inévitable, donc honorable, de 1847, que d'aucun affectent encore de faire sentir aux Fribourgeois. La constitution actuelle date de 1857. Elle prévoit un Conseil d'Etat de 7 membres, et un Grand Conseil de 210 députés. La ville est gouvernée par un Conseil communal de 9 membres, contrôlé par un Conseil général.

Que reste-t-il de tout cela? Une ville aux trésors admirables, qui fut, près d'un siècle durant, quasi repliée sur elle-même, mais qui sut cependant lutter, au moment le plus propice, pour avoir son chemin de fer; un canton presque entièrement agricole, mais ayant su sauvegarder des particularités de valeurs, telles que la race noire et blanche et le fromage de Gruyère; un peuple effacé et timide, mais donc le patrimoine est tissé de grandeur et qui n'a pas perdu, de notre temps, ses magnifiques traditions militaires. Si bien qu'on eut recours, en 1918, à un régiment fribourgeois pour rétablir l'ordre à Berne . . .

Artisanale et commerçante, n'ayant gardé de son ancienne puissance que le siège des autorités cantonales, mais ayant aussi gardé ses couvents, son pré-vôt, ses traditions populaires, ses relations avec Rome, avec Paris, avec Vienne, Fribourg n'est jamais tombée au rang de petite ville sans importance. De l'élan humaniste du 16^e siècle, qui vit la fondation de son

collège St-Michel par un docteur de l'Eglise aujourd'hui canonisé – c'était saint Pierre Canisius – est issue en droite ligne, au 19^e siècle, l'Université catholique internationale, qui, avec une floraison d'institutions de toutes sortes, fait aujourd'hui son renom de ville d'études. Et aujourd'hui – mais aujourd'hui seulement – l'industrie, jusqu'alors confinée à la brasserie, au chocolat et au bois, s'y installe et s'y étend, parce que la main d'œuvre y est bonne, fidèle et plus abondante qu'ailleurs. La ville est actuellement en plein développement: elle a doublé le nombre de ses habitants en quelques années. Cela ne va, hélas! pas sans dommages, les nécessités fiscales, jointes au manque de place, provoquant l'entassement.

Fuyons cet entassement et montons encore au lac Noir, qui est, à 27 km. de la ville et à 1050 m. d'altitude, le jardin alpestre de Fribourg. On a vu tout à l'heure, que ce site est devenu fribourgeois en même temps que les seigneuries de Planfayon (1485) et de Bellegarde (1502–1504) qui se partageait ses rives. Il faudrait ajouter: de Charmey (1538) qui en possédait quelques pieds. Les communes ayant succédé aux seigneuries, le lac Noir se trouve encore aujourd'hui sur le territoire de trois communes, deux districts (la Singine et la Gruyère) et deux langues (l'allemand et le français). Ne croyez pas, cependant, que les langues et les districts se limitent de la même façon: l'allemand, prépondérant ici, est aussi la langue de Bellegarde, qui est en Gruyère.

Le lac Noir, s'appelait autrefois «lac Domène» en français et «Schwarzsee» en allemand. C'est vers la fin du 18^e siècle que l'on commença à traduire «Schwarzsee» par «lac Noir», qui a désormais prévalu. La légende raconte qu'un moine, nommé Reimi, y tua un dragon et le précipita dans le lac. En rapprochant ce récit de l'histoire, qui nous montre l'abbaye d'Hauterive (près de Fribourg) possédant des terres au lac Noir et y partageant le droit de pêche avec le bailli de Planfayon, on peut admettre que ce Reimi était un cistercien, qui, en défrichant un alpage, a vaincu ce «dragon» qu'était la nature sauvage du lieu. «Lac Domène» voudrait dire alors «lac du moine», en patois grüérien «dau meinoz».

Jusqu'à la fin du 18^e siècle, le lac Noir était déjà, à la fois, le carrefour des alpages de la région, un réservoir de bois et un territoire de chasse et de pêche. Il s'y trouvait aussi une carrière et un moulin à gypse, qui fournissait presque tout le canton de Fribourg. C'est de lui que la Gypsera tire son nom.

En 1783, un pêcheur nommé Pierre Schouwey y découvrit deux sources d'eau sulfureuse. Elles furent l'origine d'une première vogue de l'endroit, qui devint station balnéaire. Emportés par un éboulement en 1811, les premiers bains de Schouwey furent reconstruits plus bas l'année suivante et eurent un siècle de succès. Ils ont brûlé en 1910 et on ne les a pas rétablis.

La seconde vogue du lac Noir date de 1945, où fut bâti un premier ski-lift conduisant à la Riggisalp. Fonctionnant comme télé-sièges en été et complétée par deux autres ski-lifts, cette installation attire maintenant des milliers de visiteurs, ce qui a motivé l'agrandissement et la modernisation des hôtels, ainsi que la construction de nombreux chalets de vacances. L'endroit reste entièrement voué à l'économie alpestre et au tourisme sportif et familial. Sa flore est particulièrement riche et ses érables, dignes d'admiration. C'est un site particulièrement harmonieux par ses proportions, auquel le lac impose un espace libérateur.

Eric E. Thilo

Pädagogische Probleme bei Kindern mit erworbenem Schwachsinn

(hirnorganischen Schädigungen)

Dr. phil. E. E. Kobi, Basel

Hanselmanns «Einführung in die Heilpädagogik» gilt mit Recht als ein klassisches Werk auf dem Gebiet der Heilpädagogik. Klassisch geworden ist es vor allem dadurch, daß in ihm der Ertrag eines halben Jahrhunderts heilpädagogischer Forschung, zu prägnanter Form verdichtet, dem Lernenden in klarer Übersicht dargeboten wird. Klassische Werke bilden durch ihre zusammenfassende Schau aber auch stets epochale Schlußsteine: sollen sie als solche ihre markante Stellung beibehalten, so muß über sie hinausgeschritten werden.

Gerade die im Kapitel Geistesschwachheit (Schwachsinn) vertretene Auffassung bedarf heute auch von pädagogischer Seite in manchen Teilen einer Revision.

Während *Hanselmanns* Epoche sich noch mit einem globalen Schwachsinnbegriff begnügen konnte, diesen nur nach verschiedenen Stufen (Debilität – Imbezillität – Idiotie) differenzierte und lediglich die Sonderformen des Mongolismus und des Kretinismus abhob, lassen moderne Forschungsergebnisse erkennen, daß der Begriff der Geistesschwäche für diagnostische sowohl wie für therapeutische Belange ungenügend geworden ist. Er kann in der umfassenden Weise, wie ihn *Hanselmann* noch verwendete, angesichts der verschie-

denen, in neueren Untersuchungen beschriebenen Formen und Ausprägungen des «Schwachsinn» höchstens noch als (zwangsläufig diffuser) Sammelbegriff Geltung beanspruchen. Manche Forscher (z. B. *Busemann*) möchten völlig auf ihn verzichten und an seiner Stelle von einer Mehrzahl von Intelligenzdefekten sprechen. Unbestritten bleibt dabei, daß sich hinter jedem Intelligenzdefekt eine «Gesamtseelenschwäche», wie sich *Hanselmann* ausdrückt, verbirgt. Dies insofern mindestens, als sich auch um nur geringfügige Defekte z. B. in der «Bildungsschicht» (*Busemann*) – man denke an die Legasthenie – ein Gesamtnotzustand der betreffenden Persönlichkeit bildet.

Wenn wir feststellten, daß sich das Bild des Schwachsinn sowohl für den Mediziner (besonders in aetiologischer Hinsicht) wie für den Psychologen (besonders in formaler Hinsicht) in den letzten Jahrzehnten enorm differenziert hat, so will dies nicht besagen, daß dieser Ausdifferenzierung in allen ihren Sparten auch für den Pädagogen dasselbe Gewicht zukommt. Eine (freilich nur grobe) Abgrenzung sollte jedoch auch für ihn von größerer Bedeutung sein: die Unterscheidung nämlich von Erbschwachsinn und erworbenem Intelligenzdefekt.